



## CONSEIL MUNICIPAL

### PROCES VERBAL de la SÉANCE du 12 janvier 2024

Le douze janvier deux mille vingt-quatre à vingt heures trente, le Conseil municipal de Montreuil-sur-Maine, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du Conseil municipal, sous la présidence de Vincent VIGNAIS, Maire.

Étaient présents : Vincent VIGNAIS, Vincent LEBRETON, Gwénaëlle GUILLON, Xavier MASSERON, Éric DUMONT, Yannick BARNIQUEL, Patricia NICOLAS, Stéphane ROUSSEAU, Bénédicte TENÈZE, Frédéric HERBERT, Régis REILLON, Florence GUILLOU, Ludovic CHESNEAU.

Étaient absentes excusées : Audrey MAZELLA (pouvoir donné à Patricia NICOLAS), Marie-Françoise BELLIER-POTTIER (pouvoir donné à Vincent VIGNAIS).

Secrétaire de séance : Éric DUMONT

#### **Convocation** du 8 janvier 2024

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 13

Nombre de votants : 15

**BOCR**

Délibération n° 20240112-01 : Aménagement du cimetière : demande de DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux)

Dans le cadre de l'agrandissement et l'aménagement du cimetière, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à monter un dossier de demande de DETR pour l'agrandissement et l'aménagement du cimetière,

**SUR** proposition de Monsieur le Maire,

**VU** le CGCT,

**CONSIDÉRANT** qu'afin de mettre en œuvre ces travaux, Monsieur le Maire propose de solliciter la DETR (Dotation d'équipement des territoires ruraux) selon le coût prévisionnel des travaux projetés et le plan de financement prévisionnel suivants :

#### Plan de financement prévisionnel :

Dépenses		Ressources	
Marbrerie	11 891,40 €	DETR 2024	10 971,77 €
Portail	13 336,66 €	Autofinancement	20 376,13 €
Terrassement	6 119,84 €		
<b>Total H.T.</b>	<b>31 347,90 €</b>	<b>Total H.T.</b>	<b>31 347,90 €</b>

**ENTENDU** l'exposé de Patricia NICOLAS, conseillère, rapporteur,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Approuve** le projet et son contenu ;

- **Approuve** le plan de financement des opérations et décide d'inscrire ces dépenses au budget ;
- **Autorise** Monsieur le Maire, à réaliser une demande de subvention au titre de la DETR 2024 « Constructions publiques, Opération d'aménagement, entretien, extension de cimetières ».
- **S'engage** à informer les services instructeurs de toute modification intervenant dans les éléments ci-dessus mentionnés ;
- **Autorise** Monsieur le Maire, à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre du projet.

Délibération n° 20240112-02 : Tarifs des cavurnes

Dans le cadre de l'agrandissement et l'aménagement du cimetière, il est proposé au Conseil Municipal de créer des emplacements pour urnes dites cavurnes.

**SUR** proposition de Monsieur le Maire,

**VU** le CGCT,

Monsieur le Maire propose les tarifs ci-dessous affichés :

<b>Cavurnes</b>	<b>15 ans</b>	<b>250 €</b>
	<b>30 ans</b>	<b>400 €</b>

**ENTENDU** l'exposé de Patricia NICOLAS, conseillère, rapporteur,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Approuve** les tarifs tels qu'ils sont énoncés ci-dessus.

Délibération n° 20240112-03 : Tarif pour l'apposition d'une plaque au jardin du Souvenir

Dans le cadre de l'agrandissement et l'aménagement du cimetière, il est proposé au Conseil Municipal de créer un jardin du Souvenir avec un emplacement réservé pour apposer une plaque ;

**SUR** proposition de Monsieur le Maire,

**VU** le CGCT,

Monsieur le Maire propose le tarif suivant :

100 euros pour une période de 15 ans.

**ENTENDU** l'exposé de Patricia NICOLAS, conseillère, rapporteur,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Approuve** le tarif tel qu'énoncé ci-dessus.

Délibération n° 20240112-04 : Budget communal : ouverture de crédits en investissement

Le Conseil Municipal ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L. 1612-1 ;

Considérant que jusqu'à l'adoption du budget (date limite 15 avril), le maire peut, sur autorisation du conseil municipal, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette ;

Sur proposition du Maire ;

Après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- Autorise le Maire, jusqu'à l'adoption du budget primitif 2024, à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement selon la répartition suivante :

ARTICLE - LIBELLE		BP+DM 2023	Crédits à ouvrir 2024	LIBELLE DU PROJET
Ch. 20	<b>Immobilisations incorporelles</b>			
203	Frais d'étude	14 000,00		
2051	Concessions et droits similaires			
<b>Total Chapitre 20</b>		<b>14 000,00</b>	<b>0,00</b>	
Ch. 204	<b>Subventions d'équipement versées</b>			
204182	<b>Bâtiments et installations</b>			
2046	<b>Attribution de compensation</b>	5 500,00		
<b>Total Chapitre 204</b>		<b>5 500,00</b>	<b>0,00</b>	
Ch. 21	<b>Immobilisations corporelles</b>			
2113	Terrains aménagés autres que voirie	39 000,00		
2116	Cimetières			
2131	Bâtiments publics	169 655,30		
2152	Installations de voirie	185 350,00	1 000,00	Panneaux de signalisation
2158	Autres installations, matériel et outillage techn.	850,00		
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	2 200,00		
2184	Mobilier	10 000,00	5 000,00	Mobilier scolaire
2188	Autres			
<b>Total Chapitre 21</b>		<b>406 955,30</b>	<b>6 000,00</b>	
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>426 455,30</b>	<b>6 000,00</b>	

**DATES A RETENIR**

- Prochains Conseils Municipaux : Vendredis 26 janvier et 23 février 2024 à 20h30

Sans autre question et l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h15.

Vincent VIGNAIS  
Maire

Eric DUMONT  
Secrétaire



